

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2015-01-12 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 12^e jour du mois de janvier 2015 à 20 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:
Lina Lacharité, Denis Laroche, Luc Bessette et Roger Tessier

Les conseillers Rachel Laflamme et François Parenteau sont absents

Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

(15-01-01) ADOPTION ORDRE DU JOUR

Sur proposition du conseiller Denis Laroche et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté avec l'ajout de l'item suivant :

27A- DEMANDE DE MODIFICATION DU RCI

(15-01-02) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller Roger Tessier résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 1^{er} jour du mois de décembre 2014 soit accepté tel que rédigé.

(15-01-03) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 17^e jour du mois de décembre 2014 à 20:20 heures soit accepté tel que rédigé.

(15-01-04) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 17^e jour du mois de décembre 2014 à 20:25 heures soit accepté tel que rédigé.

(15-01-05) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par le conseiller Roger Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer,

présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de janvier 2015 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 23 906.29\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LES RÈGLEMENTS 355 & 362

La secrétaire-trésorière dépose un rapport des dépenses autorisées selon les règlements numéros 355 & 362.

Les dépenses autorisées totalisent une somme de 7 461.10\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

(15-01-06) ADOPTION BUDGET MODIFIÉ POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT que le budget 2014 a été modifié soit par des transferts de comptes et l'appropriation du surplus non-affecté durant l'année 2014;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que le budget modifié de la Municipalité de Lefebvre pour l'exercice financier 2014 soit adopté tel que présenté par la secrétaire- trésorière;

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES MODIFIÉS
2014

REVENUS:

Taxes	572 590.\$
Autres recettes de sources locales	64 450.\$
Transferts	<u>199 973.\$</u>
TOTAL DES RECETTES	837 013.\$

AFFECTATIONS

Réserves- autres	206 222.\$
Non-réservés	43 600.\$
Fonds réservé carrière/Sablrière	<u>2 000.\$</u>

TOTAL DES REVENUS
ET AFFECTATIONS: **1 088 835.\$**

CHARGES:

Administration générale	191 174.\$
Sécurité publique	132 497.\$
Transport	350 400.\$
Hygiène du milieu	56 281.\$
Urbanisme & mise en valeur du territoire	12 701.\$
Loisirs et culture	154 943.\$
Frais de financement	495.\$
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONEMENT	898 491.\$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Amortissement	(100 918.\$)
---------------	--------------

AFFECTATIONS

Fonds des dépenses en immobilisations	288 262.\$
Fonds réservé sablières	3 000.\$

TOTAL DES CHARGES ET AFFECTATIONS:	1 088 835.\$
---	---------------------

(15-01-07) MANDAT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

CONSIDÉRANT la résolution numéro (12-08-169) *Nomination des vérificateurs*, pour une période de trois ans, soit 2012-2013 et 2014;

CONSIDÉRANT que *Deloitte s.e.n.c.r.l.* demande une résolution de mandat pour la vérification des états financiers 2014;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre mandate *Deloitte s.e.n.c.r.l.* comme vérificateur des comptes de la municipalité pour l'exercice 2014 en ce qui concerne la vérification des états financiers, l'état établissant le taux global de taxation et tout autre document que détermine le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, par règlement publié à la Gazette officielle du Québec selon l'article 966.2 du Code municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-01-08) MANDAT DES VÉRIFICATEURS POUR LA REDDITION DE COMPTES DU MTQ 2014

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 105 873.\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière doit compléter l'annexe A « Reddition de comptes » pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes locales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer un vérificateur externe pour présenter dans les délais signifiés le dépôt de la reddition de comptes annexe B dûment complétée;

CONSIDÉRANT QUE cette reddition doit être transmise au Ministère des Transports au plus tard le 30 juin 2015 ;

Proposé par: Luc Bessette

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que Deloitte s.e.n.c.r.l. soit nommé comme vérificateur externe pour le dépôt de la reddition de comptes Annexe B « Rapport de vérification »;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à remplir tous les documents relatifs à la reddition de comptes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-01-09) PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 105 873.\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU et adopté que la municipalité de Lefebvre informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-01-10) PONT #2303 / ROUTE O'BRIEN

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec a procédé à la fermeture du pont #2303 sur la route O'Brien le 17 décembre dernier;

CONSIDÉRANT les inconvénients et le mécontentement des usagers;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU d'aviser le Ministère des Transports que les membres du conseil municipal s'opposent à la fermeture complète du pont #2303 jusqu'à sa reconstruction;

Que le conseil municipal de Lefebvre demande au Ministère des Transports de considérer la réouverture du pont avec toutefois des limitations d'utilisation telles que le rétrécissement du pont afin de permettre la circulation des véhicules légers seulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-01-11) ACHAT TURBO DU MOTEUR POUR TRACTEUR

CONSIDÉRANT que le turbo du moteur du tracteur doit être changé;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la municipalité achète un nouveau turbo chez Rainville Injection Diesel Inc. au montant de mille cinq cent sept dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (1507.99\$) plus les taxes;

Qu'une somme de mille sept cent soixante-quinze dollars (1 775.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-01-515).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-01-12) MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT que le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que Monsieur François Parenteau soit nommé maire suppléant de la Municipalité de Lefebvre pour l'année 2015, conformément à l'article 116 du Code municipal;

Que Monsieur François Parenteau soit ajouté comme signataire des chèques de la municipalité en cas d'absence du maire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-01-13) CONSEILLERS RESPONSABLES DES ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil municipal doit être responsable de certaines tâches spécifiques;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que chacun des conseillers soient désignés pour être responsable des activités suivantes pour l'année 2015:

LUC BESSETTE

- 3^e responsable service incendie de Durham Sud sur appel
- Responsable de la sécurité civile

RACHEL LAFLAMME

- 1^{ère} responsable service incendie de Durham Sud sur appel
- Responsable de l'école

DENIS LAROCHE

- Substitut responsable de l'école
- Délégué responsable service incendie
- Responsable de la patinoire

LINA LACHARITÉ

- Responsable de la bibliothèque municipale
- 6^e responsable priorité d'appel système d'alarme bâtiments municipaux

ROGER TESSIER

- Responsable de la voirie municipale et de l'employé de voirie
- Représentant à la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François
- Responsable des bâtiments municipaux

FRANÇOIS PARENTEAU

- 2^e responsable service incendie de Durham Sud sur appel
- Substitut à la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François
- Maire suppléant

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-01-14) NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT / RGMR BAS ST-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre doit nommer un représentant et un substitut pour assister aux assemblées de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François pour l'année 2015;

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre nomme Monsieur Roger Tessier, conseiller, comme délégué ainsi que Monsieur François Parenteau, conseiller, comme substitut pour assister aux assemblées de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-01-15) OFFRANDES DE MESSES

CONSIDÉRANT que la population de Lefebvre apprécie les offrandes de messes offertes par la municipalité en signe de sympathie;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre maintienne sa politique d'offrandes de messes lors du décès d'une personne demeurant dans la municipalité;

Que deux messes soient payées lors du décès d'une personne résidante dans la Municipalité de Lefebvre et dans certains autres cas particuliers avec autorisation du Conseil;

Que ces sommes soient prises dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-01-) TRAPPAGE DE CASTORS

CONSIDÉRANT qu'à chaque année des barrages de castors sont faits dans les cours d'eau et nuisent à la circulation de l'eau;

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre maintienne sa politique en ce qui concerne le trappage de castors en 2014 sur le territoire de la Municipalité de Lefebvre afin de diminuer les dégâts causés par ceux-ci;

Que la municipalité paie vingt dollars (20.\$) aux trappeurs pour chaque castor trappé, après vérification par l'inspecteur municipal;

Qu'une somme de trois cents dollars (300.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

RAPPORT DE VOIRIE POUR L'ANNÉE 2014

Abat poussière :

Une quantité de 32 004 litres de chlorure de calcium liquide 35% a été épandue sur les chemins de gravier.

Lignage de rue :

Du lignage de rue a été fait sur la route Caya, sur le 7^e rang, sur la route O'Brien (entre le 7^e rang et le 10^e rang), sur la route Ployart, sur le chemin Lévis-Girardot et sur la route Danby (12 756.65 mètres linéaires)

Nettoyage de fossé :

- Fossé sur le 9^e rang environ 500 mètres
- Fossé sur le 11^e rang Ouest environ 400 mètres
-

Rapiéçage d'asphalte mécanisé :

444.90 tonnes métriques d'enrobé bitumineux de type EB-10c métriques ont été posées sur la chaussée comme travaux de rapiéçage d'asphalte à divers endroits dans la municipalité.

Rechargement dans divers chemins :

- Rechargement de 84.04 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans le 11^e rang Ouest
- Rechargement de 128.78 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans le 9^e rang
- Rechargement de 114.64 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans le 8^e rang
- Rechargement de 85.02 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans la route Danby
- Rechargement de 84.16 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans la rue Marier
- Rechargement de 301.43 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans la route Caya

Enlèvement de roches :

Plusieurs roches ont été enlevées dans le chemin de la route O'Brien et la route Danby.

Réparation de ponceau de chemin :

- Remplacer le ponceau sur la rue Josée près de la route O'Brien
- Remplacer le ponceau de la rue Laprade près du 9^e rang

Réparation des glissières de pont:

Aucuns travaux sur les glissières des ponts

Le nivellement, déneigement, fauchage en bordure des chemins et coupage de branches ont également été effectués.

(15-01-17) FRAIS RELATIFS À LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la municipalité a adhéré à la Cour municipale commune de Drummondville;

CONSIDÉRANT qu'un procureur a été assigné aux dossiers de la municipalité en ce qui concerne la cour municipale;

CONSIDÉRANT que tout dossier transmis à la cour municipale entraîne des frais d'ouverture de dossier ainsi que des honoraires comme procureur de la municipalité devant la cour municipale;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre autorise les frais relatifs à la Cour municipale commune selon l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune et de la modification numéro 2 à ladite entente, intervenue entre la Ville de Drummondville et la Municipalité de Lefebvre;

Que la Municipalité de Lefebvre autorise les frais d'honoraires du procureur devant la Cour municipale assigné aux dossiers de la municipalité soit la firme «Monty Sylvestre, Conseillers juridiques Inc.»;

Qu'une somme de deux mille dollars (2 000.\$) soit allouée pour ces frais, prise dans le poste budgétaire (02-120-00-412).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-01-18) VÉRIFICATION RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'il est important de faire vérifier certains règlements municipaux ou autres documents afin de s'assurer de leur légalité;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que le Conseil Municipal de Lefebvre autorise les dépenses relatives à la vérification des règlements municipaux ou autres documents importants de la municipalité par les conseillers juridiques «Monty Sylvestre, Conseillers juridiques Inc.» en 2015;

Que ces déboursés soient pris dans le poste budgétaire (02-190-00-412).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-01-19) INFOTECH / CONTRAT DE SERVICE 2015

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'entretien et le support des logiciels municipaux ainsi que pour les améliorations et modifications législatives avec "INFOTECH" doit être renouvelé;

COSIDÉRANT que la municipalité doit acheter une banque de temps pour l'année 2015;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre renouvelle le contrat de service avec "INFOTECH" au montant de trois mille quatre cent soixante dollars (3 460.\$) plus les taxes pour l'année 2015;

Qu'une banque de temps soit acheté au montant de neuf cent quatre-vingts dollars (980.\$) plus les taxes pour l'année 2015;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter cette somme, soit 5 104.90\$, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-414).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-01-20) ALLOCATION POUR ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

CONSIDÉRANT l'allocation pour l'achat d'équipement de protection individuel prévue au contrat de travail de Monsieur Bertrand Proulx;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU par le conseil d'allouer une somme de trois cents dollars (300.\$) pour l'achat d'équipement de protection individuel ;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à verser la somme de 300.\$ à Monsieur Bertrand Proulx, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-641).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-01-21) ADMQ / COTISATION

CONSIDÉRANT la période de renouvellement des cotisations des membres de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour l'année 2015;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre verse une somme de quatre cent dix-neuf dollars (419.\$) plus les taxes à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec comme cotisation pour l'année 2015;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter cette somme, soit 481.75\$, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-494).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-01-22) PROGRAMME NAISSANCE 2015

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire reconnaître les naissances 2015 dans la municipalité;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que le Conseil renouvelle son « Programme pour les naissances 2015 » sur le territoire de la Municipalité de Lefebvre;

Que le programme se décrit comme suit :

- La Municipalité verse un montant de cent cinquante dollars (150.\$) par naissance

- La présentation d'une preuve de naissance est obligatoire (ex. : Certificat de naissance)
- La présentation d'une preuve de résidence sur le territoire de la Municipalité de Lefebvre est obligatoire (ex. : permis de conduire, facture avec adresse y figurant)

Que ce programme est effectif à partir du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015;

Il est également résolu que les dépenses relatives à ce programme soient autorisées dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-01-23) ACTIVITÉS SPORTIVES & CULTURELLES /TAXES NON RÉSIDANT

CONSIDÉRANT que certains résidants s'inscrivent à des activités sportives et culturelles à l'extérieur de la municipalité de Lefebvre;

CONSIDÉRANT que ces dits résidants doivent défrayer un montant supplémentaire soit la taxe de non résident;

CONSIDÉRANT que certains résidants demandent à la municipalité de rembourser une partie des taxes de non résident;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU par le Conseil municipal de Lefebvre de ne pas rembourser la taxe de non résidant comme aide financière pour les activités sportives et culturelles en 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-01-24) PETITE CAISSE POUR LES ACTIVITÉS HEURE DU CONTE

CONSIDÉRANT que les animatrices de l'heure du conte doivent faire des achats pour les activités de bricolage qui se déroulent un fois par mois;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de Lefebvre de permettre qu'une petite caisse pour l'activité de l'heure du conte soit créée au montant de 100.\$;

Que Madame Véronique Yergeau, coordonnatrice de la bibliothèque soit responsable de la petite caisse « Heure du conte » et de sa gestion ;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à renflouer la petite caisse « Heure du conte » sur présentation de factures jusqu'à un montant annuel de trois cents dollars (300.\$), pris dans le poste budgétaire (02-702-32-447).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-01-25) CLASSEMENT ARCHIVES 2015

CONSIDÉRANT qu'une semaine de classement dans les archives municipales est nécessaire pour l'année 2015;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre accepte l'offre de service de Monsieur Dominic Boisvert, archiviste pour le classement des archives au montant de neuf cent soixante et un dollars et quatre-vingt-neuf cents (961.89\$) plus les taxes applicables pour une période d'une semaine prévue en 2015;

Que ces déboursés soient pris dans le poste budgétaire (02-130-00-459).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-01-26) PRÊT DE LA SALLE DE L'ÉGLISE / DEMANDE DE LA FABRIQUE SACRÉ-COEUR-DE-JÉSUS

CONSIDÉRANT que la Fabrique Sacré-Coeur-de-Jésus demande à la municipalité d'utiliser la salle de l'église pour un souper spaghetti avec une soirée dansante le 14 février prochain dans le but de faire des fonds pour l'aménagement du cimetière;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre autorise le prêt de la salle de l'église gratuitement à la Fabrique Sacré-Coeur-de-Jésus pour leur souper du 14 février 2015;

Que la municipalité de Lefebvre autorise la Fabrique Sacré-Coeur-de-Jésus à faire la demande d'un permis de réunion pour la vente d'alcool;

Que la Fabrique Sacré-Coeur-de-Jésus assume l'entière responsabilité s'il enfreint la Loi sur les permis d'alcool et la Loi sur les infractions en matière de vente de boissons alcooliques;

Que la Fabrique Sacré-Coeur-de-Jésus doit effectuer le ménage de la salle après leur activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-01-27) DEMANDE D'APPUI POUR SERVICE INTERNET / COOPTEL

CONSIDÉRANT que CoopTel demande à la Municipalité de Lefebvre un appui pour sa démarche de demande de subvention pour fournir le service internet à 110 adresses mal desservies sur le territoire de la municipalité;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal d'appuyer la démarche de CoopTel pour une demande de subvention concernant le service pour l'accès internet rural avec la meilleure technologie, soit la fibre optique à la maison;

Que la Municipalité de Lefebvre ne donne aucun appui ou engagement financier dans ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-01-28) DEMANDE DE MODIFICATION DU RCI

CONSIDÉRANT que Monsieur André Provencher désire faire cadastrer une partie du lot 779 afin de pouvoir construire une maison ou un commerce;

CONSIDÉRANT que ce dit lot est situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau et par conséquent la superficie minimale du lot cadastré doit avoir 4000 mètres carrés avec une profondeur de 75 mètres;

CONSIDÉRANT que ces normes de lotissement proviennent du règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT que ce lot est un terrain résiduel d'une superficie de 3 392.3 mètres carrés situé dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les lots de chaque côté de ce terrain sont construits et n'ont pas une profondeur minimum de 75 mètres;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a jamais connu d'inondation dans ce secteur;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de demander à la MRC de Drummond d'étudier la problématique de ce lot et de procéder, s'il y a lieu, à la modification de son RCI afin de permettre son lotissement avec une superficie inférieure à 4000 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

(15-01-29) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par la conseillère Lina Lacharité et appuyée par le conseiller Denis Laroche à 20:55 heures.

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière